

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

Prix de l'abonnement :		Prix des annonces :		NEUCHÂTEL. — Observations météorologiques. — Août 1862.																																																	
Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6»—	expéd. franco par la poste » 7»—	Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 cent.	» » de 8 lig. et plus, 10 c. la lig.	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Jour du mois.</th> <th colspan="3">TEMPÉRATURE en degrés centigrades.</th> <th rowspan="2">Baromètre en millim. réduit à 0.</th> <th rowspan="2">Eau tombée de 24 h. en millim.</th> <th rowspan="2">VENT DOMINANT.</th> <th rowspan="2">ÉTAT DU CIEL.</th> <th rowspan="2">LIMNIM. en mètr.</th> <th rowspan="2">Tempér. du LAC en deg. cent.</th> </tr> <tr> <th>9 h. du m.</th> <th>Minim.</th> <th>Maxim.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>29</td> <td>16</td> <td>13,3</td> <td>18,2</td> <td></td> <td>4,0</td> <td>Calme.</td> <td>Couvert.</td> <td>2,980</td> <td>18,5</td> </tr> <tr> <td>30</td> <td>17</td> <td>13,5</td> <td>19,8</td> <td></td> <td>1,8</td> <td>Bise très-faible.</td> <td>Couvert.</td> <td>2,983</td> <td>19,5</td> </tr> <tr> <td>31</td> <td>16</td> <td>12,0</td> <td>21,5</td> <td></td> <td>0,0</td> <td>Bise.</td> <td>Nuageux.</td> <td>2,987</td> <td>19,0</td> </tr> </tbody> </table>	Jour du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades.			Baromètre en millim. réduit à 0.	Eau tombée de 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIM. en mètr.	Tempér. du LAC en deg. cent.	9 h. du m.	Minim.	Maxim.	29	16	13,3	18,2		4,0	Calme.	Couvert.	2,980	18,5	30	17	13,5	19,8		1,8	Bise très-faible.	Couvert.	2,983	19,5	31	16	12,0	21,5		0,0	Bise.	Nuageux.	2,987	19,0						
Jour du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades.					Baromètre en millim. réduit à 0.	Eau tombée de 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.							ÉTAT DU CIEL.	LIMNIM. en mètr.	Tempér. du LAC en deg. cent.																																				
	9 h. du m.	Minim.	Maxim.																																																		
29	16	13,3	18,2			4,0	Calme.	Couvert.	2,980	18,5																																											
30	17	13,5	19,8		1,8	Bise très-faible.	Couvert.	2,983	19,5																																												
31	16	12,0	21,5		0,0	Bise.	Nuageux.	2,987	19,0																																												
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3»50	par la poste, franco » 4»—	Pour 3 insertions, de 1 à 7 lignes, 75 c. à 1 fr.	» » de 8 lig. et plus, 15 c. la lig.																																																		
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.		Une remise est accordée aux abonnés d'un an dès le 1 ^{er} janvier.																																																			
		Tout envoi doit être affranchi.																																																			

IMMEUBLES A VENDRE

1. Ensuite d'un jugement de déguerpissement prononcé le 6 mai 1862, par le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds, contre le citoyen Eugène Matile, horloger, domicilié à Combes, près Landeron, et d'un jugement d'expropriation rendu par le même tribunal, le 8 juillet suivant, il sera procédé par le juge de paix du Landeron, siégeant à l'hôtel-de-ville du dit lieu, le mercredi 1^{er} octobre prochain à 9 heures du matin, à la vente par voie d'enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, hypothéqué par le citoyen Jules-Auguste Grand-Guillaume-Perrenoud, et sa femme Adèle née Jeanneret, à la Caisse hypothécaire de l'Etat de Neuchâtel, à savoir : Une maison avec son sol et un morcel de terrain en nature de jardin et vigne y attenant, contenant le tout environ quatre ouvriers (soit 150 perches nouvelle mesure), situés près du village de Combes, joignant de joran le chemin public, d'uberre le sentier de la fontaine et les frères Rott, de bise les dits frères Rott et Jacques-Charles-Nicolas Muriset, de vent la veuve de Jean-Baptiste Jaquet, Charles Bonjour et Louis Veillard.

Les conditions de la vente seront lues avant l'enchère.

Donné pour être publié trois fois dans la Feuille d'avis de Neuchâtel.

Landeron, le 1 septembre 1862.

Le greffier de la Justice de Paix,
F. C. PAYLLIER.

2. Le citoyen David-François Bardet exposera en vente par voie de minute, le 13 septembre courant, à trois heures après-midi, en l'étude du notaire Bachelin, à Neuchâtel, une vigne (récolte pendante) située aux Noyers-Jean-de-la-Grange, territoire de Neuchâtel, portant le n° 145, lettre B, d'une contenance d'environ cent trente-sept perches, limitée de joran par la voie du Jura-Industriel, d'uberre par l'hoirie de Sandoz-Rollin, de bise par un chemin et d'uberre par M. Jean-Louis Wittnauer. S'adresser, pour le prix et les conditions de la vente, au notaire dépositaire de la minute.

3. Les enfants de feu veuve Caroline Colin née Cornu, exposeront en vente, par voie de minute et enchères publiques, le 15 septembre 1862, à 7 heures du soir, à l'hôtel de la Fleur-de-Lys, à Corcelles :

1° Une pièce de terre en nature de vigne, plantée en rouge, et une partie en plantage, située à **Chantemerle**, territoire de Corcelles, contenant environ cinq ouvriers.

2° Une pièce de terre en nature de plantage, même territoire, contenant environ un ouvrier et demi.

3° Une vigne située à **Bosseyer**, même territoire, contenant un ouvrier et quart.

4° Une vigne située aux **Arniers**, contenant un ouvrier.

5° Une pièce de terre en nature de plantage, située au **Mare**, contenant un ouvrier et demi.

6° Une vigne située rière Corcelles, lieu dit **Rue-à-Jean**, contenant environ un ouvrier et quart.

S'adresser, pour voir les immeubles aux vendeurs.



4. M. Charles Wuthrich-Perrochet, à Colombier, serait disposé à vendre une maison avec un beau jardin attenant, ci-devant maison de Morel, très-bien bâtie et agréablement située à la rue haute de ce village et à l'entrée du quartier neuf; elle contient de bonnes caves meublées et bouteiller voûtées sous le rez-de-chaussée, lequel se compose de deux cuisines, plusieurs chambres et un magasin de confiseur; le premier étage contient un grand salon, plusieurs chambres et cuisine, et enfin quelques chambres au second étage. Cette maison est susceptible d'être divisée, ainsi que le jardin attenant, en deux portions complètement indépendantes l'une de l'autre.

Le même est chargé par sa tante, M^{me} la veuve Dubois, de mettre en vente une autre maison aussi située à Colombier, le long de la grande route du côté de Boudry, dont la construction date de dix ans; elle se compose de deux étages sur rez-de-chaussée, comprenant quatre cuisines et plus de quinze chambres; dans un petit bâtiment attenant existe un bon pressoir et une cave contenant de bons laigres; cette maison a des dépendances devant et à côté et un bon et grand jardin derrière.

En cas de non-vente de ces maisons, il y aura plusieurs appartements à louer pour St-Martin ou Noël prochain.

5. A vendre ou à louer une belle propriété située à 5 minutes de la ville, composée de vastes plantages, garnis d'une grande quantité d'espaliers et arbres fruitiers, et de plusieurs ouvriers de vigne. On préfère louer à un jardinier. S'adr. au bureau d'avis.

MAISON A AUVERNIER,

A VENDRE.

Le 8 septembre 1862, dès 6 heures du soir, M. Auguste Mouchet fera vendre par voie de minute, dans l'hôtel de la Couronne, à Auvernier, la maison qu'il possède à l'extrémité ouest côté nord du quartier de la Bâla, à Auvernier. Elle se compose d'une habitation et de ses dépendances. S'adr. pour voir l'immeuble, au propriétaire à Auvernier.

Madame Fanny Vouga née Mentha, d'accord avec ses enfants, exposera en vente par enchères publiques, à la maison du village de Cortaillod, le samedi 13 septembre prochain, dès 5 heures du soir, sa maison, avec jardin peuplé d'arbres fruitiers, appartenances et dépendances, située à la rue dessous du village de Cortaillod. La maison, reconstruite depuis peu d'années, renferme deux logements vastes et confortables, des caves meublées, bouteiller, deux pressoirs, etc. Une lessiverie a été construite dernièrement sur les appartenances de la maison. S'adr. pour visiter l'immeuble, à M^{me} Vouga-Mentha, ou à H.-L. Otz, notaire, à Cortaillod, chargé de la vente.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

Vente de fromages.

M. Jean Muller, propriétaire à Ried près d'Anet, exposera en montes franches et publiques, le lundi 15 septembre prochain, dès 9

heures du matin, dans la fromagerie d'Anet, environ 400 fromages confectionnés dans cette localité. Il y en a des gras, mi-gras et maigres. Les amateurs sont amicalement invités à cette vente.

Cerlier, le 26 août 1862.

Autorisé :
Le préfet, J. J. GARTMANN
Par commission :
SIGRI, notaire.

9. Ensuite de permission, il sera procédé, à l'audience du juge de paix de Neuchâtel siégeant à l'hôtel-de-ville du dit lieu, samedi prochain 6 septembre, à 9 heures du matin, à la vente par voie d'enchères publiques : 1° d'une montre savonnette argent, cuvette en laiton, 10 trous; 2° d'une montre en argent, ancre, 10 trous; 3° d'une montre en argent, cylindre, galonnée, 8 trous, et 4° d'une chaîne de sûreté plaquée or, longue.

A VENDRE.

E. KLINGEBEIL, LIBRAIRE,

rue du Seyon, près de la poste.

Das Turnen, enthaltend das Schul-Militär- und Kunstturnen. Von J. Caduff, fr. 2»40.

Die gute bürgerliche Küche in allen ihren Theilen. Von J. Rottenhöfer. Heft 1. Erscheint in 8-9 Heften à 65 c.

Zur Frage eines schweizerisches Handelsgesetzes. Ein Gutachten von Dr. Munzinger, prof., fr. 1»50.

Die Jagd in Bildern. Von M. Haider. Lief. 1 u. 2. Erscheint in 6 Lief. à fr. 1»75.

Groupes d'animaux des Alpes, par J. Challes. 5 gravures in-folio fr. 7.

Atlas général, composé de 20 cartes coloriées et gravées sur cuivre (Perthes). fr. 4.

A vendre une grande Bible folio, avec réflexions par Osterwald, très-bien conservée.

Déclarations ou points de coutume.

De l'autorité du droit romain.

Histoire des institutions judiciaires et législatives de la principauté de Neuchâtel et Valangin, par G.-A. Matile.

S'adr. chez J.-P. Michaud, Place-d'Armes, n° 5.

Chaux grasse.

Les personnes qui désirent de la chaux sont priées de s'adresser aux soussignés avant la fermeture du four qui aura lieu très-prochainement, sauf nouvelles commandes.

RAMSEYER et GROSPIERRE.

13. Un chien de Terre-Neuve, âgé de six mois, à vendre ou à échanger contre un chien d'arrêt. S'adresser à Ch.-Ant. Nicole, garde-bains, à Neuchâtel.

14. De rencontre, 2 grandes portes et 2 contrevents doublés avec forte fermette à charnière, qui ont servi de fermette de magasin, et qu'on vendra à bon compte pour s'en débarrasser. S'adr. au 1^{er} étage maison n° 4, rue du Château.

15. A vendre, à bon compte, plusieurs tonneaux dont un de la contenance de 8 à 900 pots fédéraux. S'adr. n° 6, faubourg de l'Hôpital.

Librairie de J. Gerster.

Le comte de Cavour. Récits et souvenirs, par W. de la Rive; 1 vol. in-8°.

Œuvre parlementaire du comte de Cavour, par Arton et Albert Blanc, fr. 7»50.

Calvin, sa vie, son œuvre et ses écrits, par Bungener; 1 vol. in-12, fr. 5»50.

Poètes français contemporains, vivants et actuels, ou morts depuis peu, par Crepet, sous la direction de M. Sainte-Beuve, précédés de notices biographiques et d'appréciations littéraires assez étendues; 1 vol. 8° fr. 7»50.

Véritable couronne composée des plus belles fleurs de la poésie contemporaine, c'est la première fois qu'une collection aussi riche a été tentée avec l'approbation des éditeurs respectifs, et l'essai nous semble avoir complètement réussi.

Histoire des dogmes chrétiens, par Eug. Haag; 2 vol. 8°, 2^{me} édit. de luxe, fr. 12.

HUILE DE PIEDS DE MOUTONS extra-fine pour horlogerie de précision. Préparée par William Wilson, chimiste de Londres. Seul dépôt pour la Suisse chez Frédéric Montandon, rue du Château n° 4.

Chez le même, des montres en argent et à la garantie, du prix de fr. 20 et au-dessus.

18. A vendre, de rencontre et à bas prix un soufflet de forge et une petite enclume, ainsi que quelques fers et pots à repasser, chez Ch. Haldenwang, rue St Honoré 6.

Chez Th. Prince, rue du Seyon.

Vins blancs et rouges de Neuchâtel, en bouteilles.

Sauterne vieux. St-Georges.

St-Peray. Bourgogne.

Madère extra-fin. Rhum vieux.

Madère ordinaire. Arac.

Beaujolais. Eau-de-cerises.

Bordeaux St-Julien. Eau-de-vie de France.

Vins blanc et rouge par pots.

Chez le même, bouchons fins et ordinaires, brant, etc.

En vente chez

S^t Delachaux, libraire-édit.

Nouveautés sortant de presse.

L'époque des Maccabées, histoire du peuple juif, par J.-A. Bost; un vol. in-12.

Simple pensées sur la foi, par J.-A. Bost, un vol. fr. 1.

Vie de Gaspard de Coligny, amiral de France, par A. Meylan; un beau vol. de la Nouvelle Bibliothèque des Familles, fr. 2»50.

Histoire des dogmes chrétiens, par E. Haag; 2 magnifiques vol. in-8°, fr. 12.

Calvin, sa vie, son œuvre et ses écrits, par F. Bungener; un beau vol. in-12, fr. 5»50.

Au rabais :

Les dispensations de Dieu envers Georg Müller; un gros vol. in-12, de 652 pag. fr. 2, avec les appréciations de la Feuille religieuse du canton de Vaud et du Journal religieux de Neuchâtel au revers de la couverture.

Photographie du comte de Zinzendorf, à fr. 1»50.

21. Chez Jules Redard, à Auvernier, un petit pressoir de trois gerles, très-solide, à vendre ou à échanger contre du vin, à très-bas prix.

22. A vendre, une machine à vapeur de la force de 6 chevaux, et sa chaudière. Cette machine, d'un très-bon système, est presque neuve. S'adr. à MM. B. Roy et Co, à Vevey.

PRESSOIRS EN FER perfectionnés,

de la fabrique de Benj. Roy et Co, à Vevey.

Modèle monté à voir et à essayer maison J.-R. Garraux, faubourg du lac à Neuchâtel.

Ces pressoirs sont incontestablement supérieurs à tous ceux qui ont été présentés jusqu'à ce jour aux propriétaires, tant pour le soin apporté à leur construction, que pour la modicité des prix et la facilité avec laquelle on peut les transporter d'un endroit dans un autre. La même maison a aussi en dépôt, provenant de la dite fabrique, des vis en fer avec écroux, destinées à remplacer en cas d'accidents celles en bois, de manière à en faire à très-bon marché des instruments complètement neufs, d'un usage facile et d'une force considérable.

OBLIGATIONS VILLE DE MILAN, titres originaux à fr. 36. — Quatre tirages annuels: le prochain tirage a lieu le 1^{er} octobre. Fr. 100 000, 70 000, 60 000, 50 000, 40 000, 20 000, 10 000, 1 000, etc., etc. — Chaque obligation sort au moins à fr. 46.

OBLIGATIONS VILLE DE NEUCHÂTEL, titres originaux à fr. 11. — Deux tirages annuels: le prochain tirage a lieu le 1^{er} novembre. — Chaque obligation sort au moins à fr. 11.

S'adresser chez Albert BOVET, r. Purry, 4.

NB. Lettres et argent franco. — Rachat facultatif des titres après le tirage, au cours. — Listes des tirages à disposition de MM. les porteurs d'obligations.

Seaux à incendie.

Les personnes qui ont à se procurer des seaux à incendie, peuvent s'adresser au magasin d'Alph. Favre, rue de l'Hôpital, n° 6, jusqu'au 8 septembre.

Les personnes qui désirent des arbres fruitiers ou tels autres arbres, arbustes ou plantes d'ornement pour l'automne ou le printemps prochain, sont priées de faire parvenir leurs demandes au jardin d'horticulture avant la fin de septembre.

Le Directeur du jardin d'horticulture.

27. A vendre, deux chars à bras neufs et deux ayant servi, et un train de voiture. S'adr. à Jules L'Ecuyer, charron, au Poids public ou aux Chavannes, n° 6.

BONNE BIÈRE à 10 cent. la chope, au restaurant de Benoit Scheurer, rue St-Honoré, 5.

29. A vendre, plusieurs vases de cave en très-bon état, de la contenance de 10,000, 8,000 et 6,000 pots; on ferait au besoin un échange contre de bons vins blancs. S'adr. par lettres affranchies, avec les initiales K. W. au bureau d'avis.

30. A vendre, un joli cheval, jeune, fort et robuste, exempt de défauts, que l'on céderait à bon compte. S'adr. au bureau de cette feuille.

PRESSOIRS A VIN.

Messieurs Vaucher DuPasquier et Co, à Cortaillod, ont en ce moment un choix de pressoirs à double et à triple engrenage, construits sur le modèle dont ils sont les inventeurs et qu'ils ont encore perfectionnés.

Pressoirs de 25 et de 40 gerles, prêts à être montés.

32. A vendre, un bon chien courant, âgé de 3 ans. S'adr. à M. Charles Favre, à Haute-rive.

33. A vendre ou à échanger contre du vin, des échappements à cylindre ou autres objets de convenue, un cheval à deux mains, qui ne laisse rien à désirer, une chaise, une selle à l'anglaise et divers harnais. S'adr. franco, à l'Ours, à Douane, canton de Berne, ou à M. Humbert Jacot, agent d'affaires, à Neuchâtel.

34. A vendre, en gros ou en détail, un petit atelier de **monteur de boîtes.** S'adr. au bureau de cette feuille.

Au magasin Borel-Wittnauer, à NEUCHÂTEL.

ARTICLES DE CHASSE.

Un grand assortiment de fusils doubles et simples, dits système Lafaucheux; carnier de luxe et autres, poires à poudre et à dragées, grand assortiment; ceintures, boyaux brunis, à soupapes graduées, boyaux doubles, cornes d'appel, sifflets, bretelles, amorçoirs, capsules, appeaux, tire-bourre assortis, dragées en plomb et en fer de tout numéro, guêtres en peau, dites imperméables, moletières, et généralement tous les articles de chasse.

36. A vendre, une belle chienne, manteau noir, dressée pour la garde. S'adr. à Champreyres.

ON DEMANDE A ACHETER.

37. On demande à acheter à la librairie Leidecker, à Neuchâtel, la première partie du 1^{er} tome des **Bulletins de la Société des sciences Naturelles de Neuchâtel.**

38. On demande à acheter un lit de camp bien conservé. S'adr. au bureau d'avis.

A LOUER.

39. A louer, de suite, une jolie chambre meublée. S'adr. au faubourg de la Maladière, n° 14.

40. De suite, une chambre. S'adresser rue du Temple-neuf, n° 11.

41. A louer, de suite, un cabinet meublé. S'adr. Grand'rue n° 14, au magasin. La même offre à vendre de jeunes canaris.

42. A louer, de suite, un cabinet meublé, au faubourg de l'Hôpital, n° 56, au 1^{er}.

43. A louer, une chambre meublée ou non, bien éclairée et se chauffant. S'adr. à l'Ecluse, maison Feusier, 2^{me} étage.

44. La Société des Bateaux à vapeur du lac de Neuchâtel en liquidation, offre à sous-louer tout ou partie du chantier de la Maladière, avec maison, écurie et hangard sus assis.

On est prié d'adresser les demandes au bureau de la Société, rue de la Place d'Armes.

45. A louer, une cave meublée et un pressoir, rue du Pommier, n° 5. S'adr. à M. Borel-Wavre, au bureau de la Caisse d'Epargne.

46. Une jolie chambre meublée, indépendante, ayant vue sur le lac et les Alpes, à louer pour le 1^{er} octobre prochain, place du Port, 4, premier étage.

47. A louer de suite, à un monsieur tranquille, un cabinet meublé. S'adr. chez D. Stock, épicière, au faubourg.

48. A louer de suite, une jolie petite chambre garnie, de préférence à un monsieur de bureau. S'adr. aux Terreaux, n° 5, au 2^{me} étage.

49. A louer de suite, une petite chambre meublée. S'adresser au magasin, sur la place du Marché, n° 5.

50. A louer, pour le 1^{er} septembre, à un monsieur, une jolie petite chambre meublée, rue Purry, n° 4, au 1^{er}, à gauche. Au même endroit, on offre à vendre, un très-bel accordéon.

51. A louer, pour le 1^{er} septembre prochain, une chambre meublée à un ou deux messieurs. S'adr. à M^{me} Marchand, rue de l'Hôpital, 15.

52. A louer, de suite, un petit logement de 2 chambres et dépendances. S'adr. à Antoine Hotz, sellier, rue St-Maurice.

ON DEMANDE A LOUER.

55. On demande à louer une **selle de dame.** S'adr. au bureau d'avis.

OFFRES DE SERVICES.

54. Un jeune homme du canton d'Argovie, âgé de 19 ans, fort et robuste, demande une occupation quelconque, en rétribution de laquelle il se contenterait de sa nourriture et de la couche. Au besoin, il accepterait aussi de faire un apprentissage. S'adr. à M. le ministre Pury, ou à Jean Héritier, facteur, au Casino.

55. Un jeune homme de bonne famille, parlant français et allemand, désirerait se placer comme valet de chambre dans une bonne famille, soit pour la Suisse, soit pour l'étranger; il peut fournir de bons certificats. S'adr. pour les renseignements, au bureau de cette feuille.

56. Une Wurtembergeoise, 20 ans, porteuse de bonnes recommandations, demande une place de femme de chambre ou pour faire un ordinaire; elle sait bien servir à table, coudre, etc. S'adr. au bureau d'avis.

57. Une fille de 18 ans désire se placer de suite pour faire un ménage ou pour bonne. S'adr. chez veuve Nicoud, à Colombier.

58. Un fribourgeois, 25 ans, porteur de bonnes recommandations, cherche à se placer de suite comme domestique; il connaît le service de maison, sait soigner et conduire les chevaux, et cultiver le jardin. S'adr. au bureau d'avis.

59. Une cuisinière parfaitement au fait du service d'une bonne maison, cherche à se placer de suite; outre son savoir-faire, elle peut fournir de bons renseignements. S'adresser chez M. Tschann, rue des Moulins, n° 13, second étage, sur le derrière.

60. Une brave fille allemande, qui sait faire une bonne cuisine ordinaire, ainsi que les soins du ménage et le travail du jardin, cherche à se placer. S'informer chez Mad. Eggimann, rue du Bassin, n° 6.

61. Une jeune fille allemande, possédant des recommandations, sachant bien faire la cuisine, coudre, etc., demande à se placer présentement. S'adr. à Marie Hug, chez M^{me} Kunderschwyl, rue du Neubourg, n° 20, au second.

VARIÉTÉS.

Ascension de photographes au Mont Blanc.

En regardant aux étalages des marchands de gravures, des spécimens de vues photographiques prises dans les hautes régions des Alpes, on ne se doute souvent pas des fatigues et des périls auxquels s'exposent pour les obtenir les hommes que leur zèle et leur courage porte à de pareilles entreprises. Pour eux les difficultés de l'ascension sont accrues de tout l'embarras causé par le transport d'instruments délicats et de substances chimiques précieuses, et à l'intrépidité de l'homme qui affronte le danger, ils doivent unir la science et l'habileté de l'artiste qui veut conquérir de nouveaux lauriers sur la nature grandiose de nos montagnes. M. Bisson, l'un des plus habiles photographes parisiens, est celui qui a le mieux réussi dans cette voie. L'*Album du Mont Blanc* qu'il a publié il y a deux ans, étale les spectacles grandioses de la vallée de Chamonix, et rappelle à ceux que les voyages ont amenés dans ces contrées, cette nature si étrangement convulsive, toute empreinte encore du chaos des temps primitifs.

M. Bisson, non entièrement satisfait de quelques épreuves qu'il avait obtenues sur le

sommet du mont Blanc lui-même, voulant aussi compléter la collection des vues dont chacune est une étape de son ascension, vient de recommencer cette rude et périlleuse entreprise. On suivra avec intérêt, dans les lignes suivantes extraites du *Moniteur*, les détails de ce voyage à travers monts et précipices, qui, grâce au sang-froid et à l'énergie de M. Bisson, au dévouement des hommes qui l'accompagnaient, a eu le plus heureux résultat. La petite troupe n'avait pas à sa tête, cette fois, Balurat, le guide habituel de ces ascensions, et dont la famille a été illustrée par celui qui, le premier, posa le pied au sommet du mont Blanc. Cette absence n'arrêta pas M. Bisson. A neuf heures du matin, le 11 août dernier, il partit du village de Chamonix avec l'intention de travailler le même jour au-dessous des Grands-Mulets, sur le glacier des Bossons, près de la rencontre des deux glaciers. A deux heures il arrivait à cet endroit; il posa ses appareils, son début fut complet, et il réussit une belle vue des Grands-Mulets, qui fait un joli tableau. Ce travail fait, il lui fallait encore une vue du passage à l'échelle, mais elle n'était possible que le lendemain, à cause de l'effet de lumière; il prit donc le parti de coucher sous sa tente et sur le glacier, ayant au-dessus de lui des blocs de glace (sé-racs) de plus de 60 à 80 pieds de haut, qui à chaque instant auraient pu s'écraser sur lui

si le soleil s'était montré. Il fit rester auprès de lui cinq jeunes gens pour avoir un peu plus chaud la nuit, et il renvoya les autres aux Grands-Mulets pour y coucher, parce que sa tente n'eût pu les contenir. Ils s'installèrent de leur mieux, et vers les 9 heures M. Bisson fit du thé à ses compagnons, puis ils s'endormirent ensuite sur un beau lit de glace. A six heures du matin, le 12, les hommes redescendirent le rocher des Grands-Mulets et étaient auprès de lui heureux de se retrouver tous.

M. Bisson prit sa vue du passage des échelles, et il obtint un type qui est appelé à un succès complet. Ses hommes figurent gravissant le passage. Il les fit revenir ensuite sur leurs pas et les envoya plus loin sous les blocs où ils avaient passé la nuit, afin d'en faire un tableau pour en rappeler le souvenir. L'habile photographe eut le bonheur de réussir ce travail, et fit lever ce camp d'une nouvelle nature. Il traversa ensuite les échelles pour aller redresser sa tente sur les plateaux de glace, d'où il prit deux nouveaux types, c'est-à-dire un aspect nouveau du passage à l'échelle, mais différent du premier en ce que l'échelle étant trop courte, il lui fallut s'aider des mains pour gravir de grands blocs de glace, seul endroit cependant accessible. Au premier passage, ils furent obligés à tour de rôle de passer sur l'échelle, qui est horizontale, s'ai-

dant de leurs genoux et de leurs mains. Ainsi suspendus à plus de 100 mètres, au-dessus d'énormes crevasses, le passage fut exécuté sans accident; tous ses compagnons étaient à une certaine distance les uns des autres, et observaient religieusement ses recommandations dans la crainte de déterminer l'avalanche des blocs qui les entouraient. M. Bisson prit ensuite un nouvel aspect du dôme du Goutté, duquel il approchait. Il était à la tête de cinq types; à 6 heures du soir ils arrivèrent aux Grands-Mulets, se proposant de monter plus haut si le temps se maintenait. La nuit fut bonne, les guêtres de circonstance furent emmanchées et une soupe plus ou moins bonne acheva, ainsi qu'un bon thé, de les réchauffer. Le baromètre s'étant maintenu, M. Bisson décida à minuit le départ, et ce fut toujours avec le même courage et la même gaieté, qu'à deux heures du matin, par un beau clair de lune, ils descendirent le rocher des Grands-Mulets pour s'élever ensuite vers le dôme du Goutté et les petits plateaux.

Il y avait deux heures qu'ils marchaient tous attachés à deux mètres de distance, quand un incident se présenta. Un pont de neige et de glace, qui permettait de franchir une des plus grandes crevasses pour atteindre le grand plateau, était rompu. Une crevasse sans fond et large de plus de 15 mètres se présenta; plus haut elle avait au moins 50 mètres. Aucun

62. Une personne d'âge mûr, pouvant produire de bons certificats et connaissant très-bien l'art culinaire ainsi que tous les ouvrages manuels, demande à se placer dans une bonne maison, comme bonne cuisinière ou pour tout faire dans un petit ménage. S'adr. au bureau d'avis.

63. Une cuisinière, 25 ans, parlant les deux langues et porteuse de bons certificats, désire se placer dans un restaurant ou dans une maison particulière; elle peut entrer de suite. S'adr. chez Mad. Denzler, à Beaufort (Neuchâtel).

64. Une domestique allemande, qui parle aussi le français, demande une place dès à présent. Elle sait coudre, faire une cuisine ordinaire, et tous les soins du ménage. S'adresser chez Mad. Eggimann, rue du Bassin, n° 6.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

65. On demande pour la Pologne une gouvernante d'une trentaine d'années et qui sache l'allemand. S'adr. au magasin Lichtenbahn.

66. On demande pour tout de suite une bonne cuisinière; inutile de se présenter sans de bonnes recommandations; on ne sera pas regardant pour le gage. S'adr. chez T. Bosson, au magasin du faubourg.

67. On demande pour la Suisse allemande, pour le mois d'octobre ou de suite, une demoiselle, qui connaisse bien la vente des chaussures et sachant principalement bien la langue allemande. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adr. franco au bureau de cette feuille.

68. On demande de suite une bonne cuisinière bien recommandée; les conditions seront avantageuses si la personne convient. S'adr. à Marianne Guéry, rue du Temple-neuf.

OBJETS PERDUS ou TROUVES.

69. Le dimanche 24, jour de la fête de gymnastique, trouvé un **talma** d'enfant. Le réclamer, chez Benj. Ullmann, contre les frais d'insertion.

70. Trouvé, en ville, vendredi passé, 29 août, un parapluie que le propriétaire peut réclamer, contre les frais du présent avis, chez M. Rossel, rue de la Place-d'Armes, n° 5.

71. La personne qui pourrait avoir pris soin d'un volume des **MISÉRABLES**, par Victor Hugo, édition de Bruxelles, égaré en ville il y a quelques semaines déjà, est priée d'en prévenir M. E. Klingebell, libraire, rue du Seyon.

72. La personne qui, au bal des gymnastes, a disposé d'un parapluie, corbin en ivoire, est priée de le rapporter rue de l'Hôpital, n° 10.

73. On a oublié, la semaine passée, dans un magasin de la ville un parapluie en soie brune et canne en fer; le rapporter contre récompense à l'hôtel des Alpes.

74. Trouvé, lundi 25 au soir, au bas du Mail, un foulard blanc que l'on peut réclamer, contre les frais d'insertion, au bureau d'avis.

75. Il a été égaré, au bal des gymnastes, un grand foulard fond jaune, avec bords rayés noir et blanc. Le rapporter, contre récompense, au magasin Frédéric Schmidt, rue du Seyon.

76. Trouvé, à Valangin, lundi 25 courant, une épingle en or. La réclamer, moyennant désignation et contre les frais du présent avis, chez Eug. Montandon, fabrique de chandelles, à Valangin.

77. Perdu, soit dans la salle du château, au bal de Gymnastique, ou depuis le château au Faubourg, un bracelet en or. Le rapporter contre bonne récompense, au bureau d'avis.

78. Divers objets ayant été échangés au bal de gymnastique, on est prié de bien vouloir s'adresser chez M. Furrer, lithographe, aux Bercles, pour les renseignements.

79. La personne qui a pris par mégarde, dans le corridor à côté de la grande salle du château, le soir du bal du 27, un foulard blanc et une paire de caoutchoucs, est priée d'en informer M^{lle} Graff, à St-Nicolas.

80. La personne qui a pris par mégarde, au bal des gymnastes, au château, un parapluie neuf, soie vert foncé, avec un pommeau noir, est priée de bien vouloir le remettre au bureau de cette feuille.

Municipalité de Neuchâtel.

Un certain nombre de drapeaux de la municipalité manquant, les personnes qui en seraient en possession sont priées de les remettre au poste de la garde municipale.

Direction de police municipale.

82. Perdu, mercredi, depuis la Petite-Rochette, deux clefs tenues ensemble par une ficelle et dont la plus grande porte les initiales R. 5. Les rapporter contre récompense chez M. Colin, architecte, rue des Moulins.

AVIS DIVERS.

83. On demande un vigneron pour cultiver sur la ville une cinquantaine d'ouvriers. S'adresser à M. Ed. de Pierre, rue du Môle.

Municipalité de Neuchâtel.

Par arrêté du conseil municipal en date de ce jour et sur le préavis unanime de la commission de police des vignes, il est ordonné à tout propriétaire de vignes et vergers situés dans la circonscription municipale, de faire fermer immédiatement les portes et toutes les issues de leurs possessions. On leur rappelle en même temps qu'il est interdit d'entrer le dimanche et jours fériés dans les vignes **non fermées** et de les parcourir pour quelque raison que ce soit.

Il est également défendu expressément à toute personne, spécialement aux vigneron et gens à gages, de pénétrer dans les vignes et propriétés, avec hotte, corbeille ou panier, s'ils ne sont pas porteurs d'une permission écrite et signée du propriétaire ou accompagnés par lui.

Tout contrevenant sera puni à teneur des lois et règlement.

Neuchâtel, le 2 septembre 1862.

Direction de police.

Municipalité de Neuchâtel.

Les personnes disposées à remplir les fonctions de **garde-vignes**, sont invitées à se faire inscrire personnellement au bureau de police municipale.

Neuchâtel, 1^{er} septembre 1862.

Direction de Police.

86. Le tenancier des **bains chauds** de l'Évole rappelle au public que les bains sont ouverts tous les jours; il recommande cet établissement hygiénique, les prix étant modérés et à la portée de tous.

87. Une personne d'âge mûr et de toute confiance, se recommande pour garde-malades. S'adr. chez Mad. Niggli, maison Morel, marchand de vin, en face de l'hôpital.

VAUQUILLE.

Le samedi 15 septembre courant, dès le matin, la société de tir de Rochefort exposera une belle vauquille au tir à la carabine et au jeu des quilles; comme le produit est destiné au prochain tir fédéral, le comité espère qu'un grand nombre d'amateurs viendront y prendre part, les assurant de l'accueil le plus cordial.

Rochefort le 1^{er} Septembre 1862.

Pour le comité,

L^s-Emile RENAUD, secrétaire.

89. On demande de suite une apprentie et une assujettie tailleur, chez Mad. Lachat, rue de l'Hôpital, 9.

Caisse de rentes suisse.

Schweizerische Rentenanstalt.

Notre annonce du 3 février de cette année avait surtout rapport au caractère et à la solidité de cette institution vraiment nationale. Il suffit donc d'ajouter, aujourd'hui, que les assurances conclues, qui atteignaient alors la somme de 9,000,000 de francs, s'élèvent actuellement à près de 12,000,000. Le fonds de réserve, qui était alors de 900,000 francs, est maintenant d'environ 1,500,000 francs.

La caisse de rentes, depuis le peu d'années qu'elle existe, a déjà payé plus de 140,000 fr. aux familles dont le chef était assuré.

Les instituteurs, les pasteurs et les professeurs du canton de Zurich sont tous assurés avec le concours de l'État, et payent annuellement une somme de 20,000 fr. environ, afin de ménager des pensions à leurs veuves et à leurs orphelins.

Une assurance collective pareille à la précédente vient aussi d'être conclue avec la direction de la ligne d'Oron, pour tous les employés de cette compagnie.

Les fondateurs de cette *institution indigène* s'efforcent d'en faire une *œuvre nationale* qui offre au père de famille une assistance et une sécurité qu'il ne pourrait atteindre par *aucun autre moyen*.

Pour de plus amples informations et pour conclure des contrats, s'adresser à M. le professeur Fr. Hisely, délégué de la Direction (hôtel de la Poste à Neuchâtel), ou à M. le Dr Guillaume, agent cantonal.

Municipalité de Neuchâtel.

En exécution d'une circulaire du conseil d'état, en date du 15 août courant, le conseil municipal invite tous les heimathlozes ou citoyens neuchâtelois sans commune, domiciliés dans la circonscription municipale de Neuchâtel, à se présenter personnellement au bureau de police, 2^{me} étage de l'hôtel-de-ville, dès le 27 août au 4 septembre prochain, pour se faire inscrire dans le tableau qui doit être dressé pour cette catégorie de citoyens à l'occasion de leur incorporation.

Ils devront indiquer leurs **noms, prénoms, filiations, la date** et le lieu de leur naissance et de leur **origine primitive**, ainsi que leur **confession religieuse**. Ils seront en outre porteurs de tous les papiers qu'ils peuvent avoir en mains, constatant leur état civil et leur filiation.

Neuchâtel, le 19 août 1862.

Conseil municipal.

AVIS. On offre à prêter, contre bonne hypothèque, la somme de 12 à 1500 fr. S'adr. au bureau d'avis.

autre passage ne paraissait possible. M. Bisson examinait donc ce qu'il lui fallait faire, lorsque trois des plus enragés de ses porteurs, auxquels il n'avait pas fait attention, se trouvaient déjà à plus de 15 mètres au-dessus de lui; ayant fait à l'aide de la hache, contre ces murs presque perpendiculaires, des marches qui leur servaient à gravir, ils appelaient disant qu'ils avaient atteint un pont qui permettait sans doute de sortir et de traverser cette crevasse. M. Bisson les appela, ne les voyant plus; ils venaient à tout hasard et pour en sortir, de faire un saut de plus de quatre mètres sur des plateaux de neige que le pied de l'homme n'avait jamais foulés, et ils cherchaient le moyen d'arriver à trouver un nouveau passage; deux d'entre eux s'étaient arrêtés là; en vain M. Bisson les cherchait. Un quart d'heure s'était écoulé, quand ils aperçurent Edouard Ballin, dont le frère aîné était à côté de M. Bisson et inquiet; ils voyaient ce jeune homme paraître sur l'arête des glaces du mont Maudit, tantôt se servant de la hache, tantôt à cheval, se détachant sur un ciel presque noir, leur faire signe d'attendre, puis descendre les rochers et venir jeter à ses deux camarades qui l'attendaient des cordes pour les hisser, ce qui nous servit plus tard à monter tous nos bagages.

M. Bisson ne put s'empêcher de le saluer et de l'applaudir, et précédé de son frère, qui

semblait n'avoir qu'un désir, celui de le rejoindre, il descendit à sa suite et fut heureux de franchir comme eux ce dangereux passage, qui lui permettait d'arriver deux heures plus tôt au grand plateau. Là, de nouvelles difficultés: il leur fallut faire huit cents marches et monter la côte du corridor qui parfois avait 50 degrés, pour aboutir au corridor, où un vent glacé et des plus violents les surprit. Après être restés près d'une heure et demie à franchir ces difficultés, ils arrivaient. Il fallait monter la côte. Le guide allemand se sentait, disait-il, les pieds gelés: malheureusement, il avait raison, car, au retour à Chamonix, il ne pouvait plus marcher, l'orteil du pied gauche était noir et gonflé. De nouveau, il fallut faire quatre ou cinq marches, le vent qui soulevait la neige par raffales les faisait bien souffrir un peu. Cependant, désespérant de pouvoir travailler au sommet, il voulut, mais pas seul, franchir encore une fois cette cime.

Tous ces jeunes gens, plus braves que l'on peut le penser, arrivaient deux heures après sur la cime, sur laquelle ils ont voulu qu'il mit le premier les pieds. Il leur fallut toute leur énergie pour arriver à dresser la tente qui, par deux fois, a manqué d'être enlevée. Il tenta pourtant deux opérations; à son grand chagrin, il trouva son argent cristallisé sur ses glaces, la température ayant baissé pres-

que subitement de 10 degrés. Après deux heures de travail, ses hommes ne tenaient plus de froid; il redressa la tente à deux heures, ayant touché le sommet à midi; le vent lui apportait parfois l'écho du canon qu'on tirait en son honneur. A deux heures il redescendait; il leur fallut refaire les marches, le vent les avait couvertes. C'est ainsi qu'il atteignit de nouveau le dangereux passage où il plaça sa tente sur une arête de 2 mètres, et il eut le bonheur de faire sa sixième planche, le triomphe de cette excursion.

On écrit de Hambourg, le 19 août:

« L'an dernier, au moment où les animaux d'une ménagerie allaient quitter notre ville, un lion, qui avait brisé un des côtés de sa cage, se jeta sur un des chevaux de la voiture. Grâce au courage et au sangfroid d'un des cochers de ces voitures, d'autres malheurs furent évités. Pendant que le lion suçait avec avidité le sang du cheval, cet homme lui jeta autour du cou de grosses cordes, et l'étrangla avec l'aide de quelques autres personnes.

» Un événement tout pareil vient de nouveau de se passer ici. La grande ménagerie de M. Renz, tant admirée de notre public, vient de nous quitter pour prendre à quelques lieues de notre ville un train spécial du chemin de

fer hanovrien. Mais à quelque distance, le grand tigre royal, brisant une des planches de sa cage tournée vers les chevaux, s'est élancé hors de la voiture, a attaqué un des chevaux, l'a terrassé et mordu à plusieurs endroits, tandis que le cocher prenait la fuite. Le tigre s'est retiré ensuite dans les roseaux.

» La nouvelle de cette évasion avait jeté l'épouvante dans ces endroits si fréquentés, et plusieurs voitures s'étaient éloignées de la chaussée, cherchant un refuge dans les villages voisins. Cependant une troupe de paysans conduits par des gendarmes hanovriens et armés de fusils, de faux et de fourches à fumier, se mirent à la poursuite du tigre et après beaucoup de manœuvres il a été tué, frappé de plusieurs balles. Ce magnifique animal avait été acheté ici l'année dernière au prix de 2,800 marcs de banque (5,300 francs). »

93. Une dame qui a longtemps séjourné en Angleterre, accoutumée depuis nombre d'années à donner des leçons d'anglais, serait disposée à joindre quelques élèves à ceux qu'elle a déjà. Sa longue expérience dans l'enseignement de cette langue, lui permet de répondre de leur succès. S'adr. à M. Liechtenhan, rue de l'Hôpital.

AVIS. — Toutes les personnes ayant des comptes à régler et des réclamations à faire au sujet de la fête fédérale de gymnastique, sont invitées à faire parvenir leurs comptes et réclamations jusqu'au **10 septembre 1862**, à M. Barbey, rue du Seyon. Passé ce terme, les comptes seront balancés et aucune nouvelle prétention ne pourra être admise.

LE COMITÉ CENTRAL.

95. L'assemblée générale de la société cantonale de chant des instituteurs neuchâtelois, aura lieu, Dieu le voulant, à Corcelles, le lundi 8 septembre prochain; savoir: l'exercice préparatoire, dès les 9 heures du matin, dans la maison d'éducation, et l'exécution des chants dans le temple du dit lieu, à 1 heure ap. midi.

Le Comité.

96. Un remonteur qui peut fournir des preuves de capacités, désire se placer dans un comptoir de la localité. S'adr. au bureau d'avis.

Tir à la carabine.

La compagnie des Mousquetaires de Neuchâtel, a fixé son jour de prix au lundi 8 septembre prochain.

Le même jour il sera exposé une valeur de fr. 280 en prix et primes.

Les amateurs y sont cordialement invités.

Neuchâtel, 27 août 1862.

Le Comité.

La Direction de la Société fribourgeoise de navigation à vapeur, a l'honneur de prévenir le public, qu'à dater du 4 septembre prochain, par décision du Département fédéral des postes, son service régulier (service de dépêches) sera mis en coïncidence à Estavayer, au départ (6 h. du matin) et à l'arrivée (7 h. 50 du soir), avec une voiture postale de et pour Payerne. — Pour la plus grande commodité des voyageurs à destination de la ligne du Franco-Suisse, les bateaux toucheront tous les jours, dès cette même date, la station de Chez-le-Bart, sans négliger celle de St-Aubin.

Estavayer, le 28 août 1862.

La Direction.

Avis communal.

La commune d'Engollon remet à bail son cabaret et environ 25 poses de terre, pour y entrer en St-Georges prochain; en conséquence les amateurs sont invités à se rencontrer au dit lieu, le lundi 15 septembre prochain, à 9 heures du matin, où les conditions seront préalablement lues.

Engollon, 29 août 1862.

Le Secrétaire de commune,
Aug.-H. BESSON.

100. **Une lingère** se recommande pour de l'ouvrage de son état, soit pour aller en journée ou pour travailler à la maison. Ses prix sont très-modiques, tant pour les raccommodages que pour le neuf. S'adr. rue de l'Hôpital, 2, 4^{me} étage.

101. On demande dans un village du Vignoble, un **jeune garçon** fort et robuste, auquel on apprendrait l'état de boucher; inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adr. au bureau d'avis.

Les amis et connaissances de M. Jaques-Auguste Chapuis qui auraient été involontairement oubliés dans la distribution des billets de faire part, sont priés d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu jeudi 4 courant, à 9 heures du matin.
Domicile mortuaire: Vieux-Châtel, n° 3.

Nouvelles.

Paris, 30 août. — Une dépêche a été affichée à la Bourse, annonçant que le colonel Pallavicini a défait les troupes de Garibaldi vers Aspromonte. Garibaldi, blessé, a été fait prisonnier. Il a demandé son expatriation.

— On lit dans la *Correspondance franco-italienne*:

« Aspromonte est une position formidable et le combat a été acharné. Garibaldi a reçu deux blessures dont une grave. On compte dans la troupe régulière douze morts et deux cents blessés. Menotti Garibaldi, fils du général, a été blessé à la jambe. On assure que le colonel Pallavicini a été également blessé. Les volontaires ont perdu beaucoup de monde. »

« Garibaldi a demandé à être transporté en Angleterre sur un bâtiment anglais. »

« La nouvelle de l'arrestation de Garibaldi et de tous les siens a produit à Turin une impression profonde. Ce matin (30) les journaux ont publié des suppléments que chacun s'empresse d'acheter. A la satisfaction de voir terminées une lutte fratricide et les angoisses de la patrie, se mêle partout la douleur du sang versé et de la déchéance d'un grand citoyen utile au pays. Le roi est arrivé ce matin de la Vénétie. Ceux qui l'ont vu descendre de la modeste voiture qui l'a conduit à son palais, l'ont trouvé triste et extraordinairement préoccupé; aujourd'hui il doit de nouveau présider le conseil des ministres. »

« La demande de Garibaldi d'être transporté sur un vaisseau anglais lui a été refusée; il a été transporté à bord d'un vaisseau de guerre, où tous les soins lui sont donnés ainsi qu'à son fils. »

« La *Discussione* de ce soir annonce qu'une procédure sera faite contre lui. »

— On lit dans *l'Italie*:

« Dès ce matin (samedi) à neuf heures, la nouvelle de la défaite de Garibaldi se répandait en ville avec rapidité, et était le sujet de toutes les conversations, de tous les commentaires. »

« C'est après un long combat que Garibaldi a été blessé et fait prisonnier, ainsi que son fils et tous ses volontaires, au nombre d'environ 2,000. »

« Garibaldi était cependant dans une forte position et avait l'avantage des lieux. Ses blessures, l'une à la jambe, l'autre au pied, s'expliquent par la position même des combattants, dont les uns dominaient les autres. »

« Garibaldi est à cette heure à bord d'une frégate de guerre où l'on a pour lui et pour son fils, également blessé, tous les égards qu'on doit aux vaincus. »

— Voici encore une troisième variante du combat d'Aspromonte.

Le général Cialdini qui avait à Reggio son quartier général, apprit que Garibaldi se dirigeait vers les défilés de l'Aspromonte, qu'il devait rejoindre dans la Basilicate le gros de ses volontaires, et qu'il n'avait avec lui qu'un très-petit nombre de ses partisans.

Il organisa une colonne de troupes d'environ 2000 hommes, composée exclusivement de soldats piémontais appartenant presque tous au corps des bersagliers; il en donna le commandement au colonel Pallavicini.

Les troupes royales se mirent à la poursuite des garibaldiens, mais ces derniers, qui avaient plusieurs heures d'avance sur leurs adversaires, allaient leur échapper, lorsqu'on envoya en parlementaire au-devant d'eux un soldat qui parvint à rejoindre Garibaldi. Ce dernier s'arrêta. Les troupes royales arrivèrent auprès de lui et portèrent à sa connaissance le décret rendu contre lui en l'engageant à se constituer prisonnier.

Garibaldi refusa. Le combat s'engagea. Les garibaldiens, moins nombreux, furent vaincus, et leur chef fut blessé de deux coups de feu. Quelques minutes plus tard Garibaldi échappait et parvenait à rejoindre le gros de ses forces.

On assure que Garibaldi, arrivé à bord de la frégate à vapeur le *Duc-de-Gènes*, a demandé, lorsqu'il serait rétabli, l'autorisation de se rendre, avec son fils Menotti, en Amérique. (France.)

Turin, 31 août. — Le procès de Garibaldi et de ses complices aura lieu prochainement. On ignore quel tribunal sera appelé à le juger.

M. Albert Mario et sa femme (miss White) ont été arrêtés à Milan.

Le bruit court que deux députés au Parlement de Turin, MM. Nicotera et Miceli, sont au nombre des prisonniers.

Des déserteurs de l'armée régulière se trouvant au nombre des prisonniers ont été fusillés.

Le gouvernement français a fait complimenter par le télégraphe le gouvernement de Turin du succès remporté sur Garibaldi.

31 août. L'état de siège continue en Sicile et dans le Napolitain.

Hier, à Milan, sur le faux bruit de la mort de Garibaldi, il s'est fait une manifestation qui a dû être dispersée par la force. On parle d'un individu tué et de plusieurs blessés.

A Côme, une manifestation a dû être également dissoute par la force.

A Brescia, démonstration pacifique.

Turin, 2 septembre. — Garibaldi est arrivé hier à la Spezzia. Ses blessures ne sont pas graves. On croit que les chambres seront convoquées pour le 25 septembre. Il est inexact que des déserteurs aient été fusillés. Des caisses de poignards ont été saisies à Milan.

Milan, 1^{er} septembre. Hier au soir se sont renouvelées les scènes de désordre de ces derniers jours. Quelques patrouilles ont heureusement réussi à rétablir la tranquillité. On ne parle que d'un seul individu blessé.

Aujourd'hui, Milan est calme.

Naples, 29 août. — L'escadre française de l'amiral Rigault de Genouilly est arrivée ce matin.

La police a opéré l'arrestation d'un certain nombre de camorristes.

Gênes, 29 août. — Hier a eu lieu une démonstration dans notre ville à l'occasion de la proclamation de Garibaldi.

Une sommation ayant été faite aux garibaldiens d'avoir à se disperser, et ceux-ci ayant voulu résister, la troupe a fait usage de ses armes. On compte plusieurs blessés parmi les émeutiers et l'on a arrêté un certain nombre d'individus armés de poignards.

Turin, 1^{er} septembre. — La *Gazette officielle* dit que des fausses nouvelles ont servi de prétexte à des démonstrations populaires à Milan, à Côme, Brescia, Pavie, Gênes et Palerme qui ont rendu nécessaire l'intervention de la force armée. La vigilance des autorités et quelques arrestations ont suffi pour disperser les attroupements et rétablir la tranquillité.

La *Discussione* dit qu'un décret constituant le Sénat en haute cour de justice, afin de juger Garibaldi et ses complices, est attendu demain.

Paris, 2 septembre. — Le *Constitutionnel*, dans un article signé Limayrac, dit que la cour de Rome repousse toujours la conciliation. Ce journal souhaite que ces résistances aveugles, qui compromettent les intérêts européens, ne continuent pas.

Espagne. — On écrit de Madrid, le 20 août:

« Une horrible catastrophe est arrivée, le 18, sur le chemin de fer de la Méditerranée. Une trombe d'eau, qui a éclaté dans les environs de Villarobledo, lieu célèbre par le fait d'armes le plus brillant de l'infortuné général Léon, a détruit la voie sur une étendue de plus de 100 kilomètres, au moment où arrivait le train d'Alicante et de Valence. On n'a pas eu le temps de transmettre l'avis de ce sinistre, et l'obscurité de la nuit a empêché le machiniste d'apercevoir le danger. La locomotive et plusieurs wagons ont été précipités dans les excavations creusées par la trombe, et dont quelques-unes avaient trois mètres de profondeur. Un cri terrible, parti de cinq cents poitrines est venu troubler le silence de ces solitudes, au milieu desquelles retentissaient le bruit des voitures mises en pièces et les sifflets aigus de la machine. Bientôt on n'a plus entendu que les gémissements des mourants et des blessés, et les cris de ceux qui, entraînés par les eaux, imploraient du secours. »

« On ne sait point encore quel est le nombre des victimes, mais ce nombre doit être considérable. Le chiffre des blessés s'élève à plus de cinquante. Quatre de ces blessés ont déjà succombé. Plusieurs voyageurs ont disparu, qu'on croit avoir été entraînés par les eaux. »

Constantinople, 30 août. Les Turcs ont pris Cettigne, la capitale du Monténégro. Le prince Nicolas et son oncle, Mirko, le président du Sénat, se sont réfugiés en Autriche, après avoir brûlé Cettigne.

New-York, 16 août. — On suppose que l'armée de Mac Clellan s'est retirée de Harrison Landing, une partie par terre et par la voie de Williamsburg, une autre partie par la rivière James.

Le général Jackson, qui, avec 60,000 séparatistes avait passé le Rapidan, est maintenant au sud-ouest de Gordonsville; les fédéraux mar-

chent en avant.

Un manifeste du gouvernement ordonne de commencer la conscription le 1^{er} septembre. Les conditions d'enrôlement sont améliorées, mais l'agitation occasionnée par la conscription continue. Il n'est pas permis de quitter le pays aux étrangers qui ont déclaré avoir l'intention de devenir citoyens américains.

Le gouverneur de l'Etat du Massachusetts a ordonné l'enrôlement des nègres.

La municipalité de New-York a destiné un million de dollars à la défense du port.

Trois cents maisons de Memphis ont été frappées de confiscation.

A la Nouvelle-Orléans, le général Butler a ordonné une contribution forcée de 300 000 dollars, qui devra être fournie par les banquiers et les marchands, et dont le produit est destiné aux pauvres.

L'expédition de Burnside est arrivée à Culpeper.

New-York, 23 août. — Le général Pope a joint le général Mac-Clellan. Toute l'armée séparatiste a quitté Richmond se dirigeant dans la vallée de Virginie. Les séparatistes ont pris Carlsville.

New-York, 25 août. — Une grande bataille est attendue. Les Indiens ont massacré 500 blancs au fort Ridgeby, dans le Minnesota.

Neuchâtel. — GRAND-CONSEIL. Séance du 1^{er} septembre 1862. — *Pétitions* des propriétaires du quartier du Progrès et d'un certain nombre d'autres propriétaires du Locle, réclamant contre la taxe extraordinaire décrétée par la municipalité. — *Rapport du conseil d'état* sur la situation financière du canton et des municipalités de la Chaux-de-Fonds et du Locle. A une grande majorité, le grand-conseil refuse de prendre en considération la proposition de percevoir 50 centimes additionnels pour équilibrer le budget de 1862; les autres propositions du conseil d'état, tant celles qui concernent l'état que celles qui se rapportent aux municipalités, sont renvoyées à l'examen d'une commission.

— Dans la nuit de lundi à mardi dernier, à onze heures et demi, le feu a éclaté au milieu de la ville de Boudry, et a détruit deux maisons; une troisième est gravement endommagée.

— La commission de la souscription patriotique pour l'extinction de la dette municipale du Locle convoque les souscripteurs pour le lundi 15 septembre, à 2 heures après-midi, dans le temple français. Elle adresse aux habitants du Locle un chaleureux appel, afin que, par un effort décisif, par un acte de généreux patriotisme, ils rendent inutile les charges qui sont à la veille de leur être imposées. La commission espère que l'assemblée des souscripteurs décidera la continuation de la souscription.

— Officiellement informé que la surlangue a éclaté récemment dans le district de la Chaux-de-Fonds et règne encore dans d'autres parties du canton, le conseil d'état, par arrêté du 29 août, a interdit le marché au bétail de la Chaux-de-Fonds du 10 septembre.

— Le 22 août, à 6 heures du soir, un incendie a détruit la fromagerie de Maix-Lidor, près de la Brévine. Malgré la promptitude des secours, le bâtiment a été réduit en cendres, mais on a sauvé complètement tout ce qu'il renfermait, un grand nombre de pièces de bétail, environ 200 pièces de fromage et tous les outils et ustensiles de labourage. Quelques instants auparavant, un orage avait éclaté sur la contrée; quelques personnes supposent que l'incendie a été allumé par la foudre. Le bâtiment détruit était situé sur le territoire français; ce sont des douaniers en station près de là qui ont les premiers aperçu le feu.

(Neuchâtelois).

RÉUNION COMMERCIALE.

Neuchâtel, mercredi 3 septembre 1862.

	Demandé à	Offert à
Banque cantonale neuch., act. fr. 500	700	715
Franco-Suisse, actions, j ^e		330
Société de construction,	85	87
Franco-Suisse, oblig., 5/10 mars		391,25
Comptoir d'escompte du Val-de-Trav.	530	
Lomb, sud-autr., obl. 3 p. 100 f. 500.	261,25	
Société de navig. à vapeur de Neuchât.		530
act. de fr. 500,		41
Lots de la Munic. de Neuchâtel.	10,50	465
Actions immeuble Chatoney,		1000
Mines de la Loire, obligat., (j ^e)		470
Vieille-Montagne		
Central suisse, actions, fr. 500	470	